

**MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

**DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

EMISSION D'OBLIGATIONS DU TRESOR PAR ADJUDICATION

NOTE D'INFORMATION

OAT 6,50% 2014-2021

Février 2014

SOMMAIRE

	Pages
I. Présentation de l'opération	4
I.1. Informations générales sur l'opération	4
I.2. Caractéristiques de l'émission	5
II. Avantages liés aux Obligations du Trésor par Adjudication	8
II.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO	8
II.2. Exonération d'impôt	8
II.3. Pondération dans les risques bancaires	8
II.4. Diversification du patrimoine	8
II.5. Couverture des engagements d'assurance	8
III. Environnement économique et financier	9
III.1. Contexte économique international en 2013	9
III.2. Environnement économique de la Côte d'Ivoire en 2013	10
III.3. Perspectives économiques de la Côte d'Ivoire en 2014	12
IV. Présentation du Budget 2014	15
IV.1. Composante Ressources du Budget 2014	15
IV.2. Composante Dépenses du Budget 2014	17
IV.3. Actions prioritaires du Gouvernement	19
V. Récentes interventions de l'émetteur sur les marchés monétaire et financier	22
V.1. Emissions par appel public à l'épargne	22
V.2. Calendrier des émissions sur le marché monétaire en 2014	22
VI. Présentation de l'Emetteur « TRESOR PUBLIC »	23
VI.1. Missions	23
VI.2. Organisation	24
VI.3. Démarche Qualité	25
VI. 4 Observatoire de l'éthique et de la déontologie du Trésor Public	26
Annexes	27

PERSONNES A CONTACTER

COMITE DE SUIVI DES TITRES D'ETAT ET INSTRUMENTS DE FINANCEMENT (COSTEIF)

Monsieur KONE Adama
Directeur Général
Tél. : (225) 20 30 90 20/22

ASSAHORE Konan Jacques
Directeur Général Adjoint
(225) 20 30 90 27
e-mail : jassahore@tresor.gouv.ci

Lassina FOFANA
Directeur Général Adjoint
(225) 20 30 90 24
e-mail : lafofana@yahoo.fr

COULIBALY Jules Prosper
Directeur du Trésor
(225) 22 33 70 91
e-mail : coulibalyjules@tresor.gouv.ci

DAGROU Charles
Sous/Directeur des Marchés Financiers
(225) 22 40 90 60/ 09 73 21 75
e-mail : dagroucharles@yahoo.fr

I. PRESENTATION DE L'OPERATION

Le Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances de la Côte d'Ivoire a autorisé la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, par Arrêté n°069/ MPMEF/DGTCP/DDP du 14 FEVIER 2014 à émettre sur le marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), des Obligations du Trésor par Adjudication pour un montant indicatif de **deux cent cinquante milliards (250 000 000 000)** de FCFA et une maturité de 7 ans.

Ces obligations du Trésor émises sous forme dématérialisée ont une valeur nominale unitaire de dix mille (10 000) FCFA. Il sera servi trimestriellement un taux d'intérêt de 6,50% l'an, jusqu'à l'échéance du 26 février 2021.

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est chargée de l'organisation matérielle de l'émission, conformément aux dispositions du Règlement n°06/2001/CM/UEMOA relatif à l'émission par voie d'adjudication du Trésor par les Etats membres de l'UEMOA.

I.1. Informations générales sur l'opération

But de l'émission

L'Etat de Côte d'Ivoire envisage de lever 250 milliards de FCFA à travers la présente émission d'Obligations du Trésor. L'opération vise à donner au Gouvernement, les moyens nécessaires pour réaliser son ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. En effet, sur la période 2012-2015, la République de Côte d'Ivoire entend mettre en œuvre de grands projets d'investissement contenus dans son Plan National de Développement (PND) estimé à environ 22 milliards de dollars, soit 11 000 milliards de FCFA, dont environ 4 579,6 milliards de FCFA pour le secteur public.

Les investissements seront financés à travers un élargissement de l'espace budgétaire interne, notamment l'optimisation du potentiel fiscal, l'approfondissement du système financier, l'émission de bons et d'obligations du Trésor sur le marché financier régional et la rationalisation des dépenses publiques, les ressources dégagées dans le cadre de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, les Contrats de Désendettement et de Développement (C2D), les financements privés (y compris auprès des guichets non traditionnels) et les Partenariats Public-Privés ainsi que l'appui de la coopération bilatérale et multilatérale.

A travers le PND, il se dégage un besoin de financement global de 2 501 milliards de FCFA qui sera assuré par des dons et prêts projets additionnels, mais également par des émissions de titres publics, en tenant compte de la stratégie d'endettement nouvellement adoptée suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, de manière à ne pas compromettre la soutenabilité de la dette.

Les ressources levées serviront à financer le PND, notamment les projets prioritaires pour l'année 2014 dont certains sont relatifs aux infrastructures routières (154,1 milliards) et énergétiques (128,7 milliards), à l'éducation (46,2 milliards), à l'adduction en eau potable (77,6 milliards), à la santé publique (43,6 milliards), à la sécurité et défense nationale (31,0 milliards) et aux logements sociaux et l'emploi des jeunes (18,0 milliards).

Emetteur

L'Etat de Côte d'Ivoire à travers le Trésor Public, sous la responsabilité du Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

Réseau de placement

Toutes les Directions Nationales de la BCEAO dans l'UEMOA.

I.2. Caractéristiques de l'émission

Désignation :	Obligations du Trésor par Adjudication ;
Forme des titres :	Les obligations sont dématérialisées et tenues en compte courant auprès de la BCEAO ;
Dénomination :	A déterminer par la BCEAO ;
Montant de l'opération :	250 000 000 000 FCFA ;
Valeur nominale unitaire :	10 000 FCFA ;
Prix de souscription :	Prix multiples ;
Souscription minimum :	100 obligations ;
Maturité :	7 ans ;
Echéance :	2021 ;
Remboursement :	Le remboursement de l'emprunt se fera par amortissement constant trimestriel avec un différé de trois (3) ans, selon le tableau d'amortissement joint ;
Taux d'intérêt :	6,50% l'an ;
Paiement des coupons :	L'intérêt nominal est de 650 FCFA par obligation de 10 000 FCFA. Le coupon trimestriel est de 162,5 FCFA par obligation de 10 000 FCFA. Il est payable à terme échu le 26 février, le 26 mai, le 26 août et le 26 novembre de chaque année, et pour la première fois, le 26 mai 2014 ;
Liquidité :	Les banques, les établissements financiers et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte courant ordinaire dans les livres de la Banque Centrale, peuvent acquérir ou vendre des obligations du Trésor sur le marché secondaire. L'Etat s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par remboursement anticipé des obligations, mais se

réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges ;

Organisation matérielle : La Banque Centrale assure l'organisation matérielle de l'émission ;

Garantie : L'emprunt est émis par le Trésor Public de la Côte d'Ivoire et bénéficie de la garantie souveraine de l'Etat ;

Placement : La souscription primaire des obligations du Trésor est réservée aux banques, aux établissements financiers, aux organismes financiers régionaux et aux Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI). Ces souscripteurs soumissionnent pour cent (100) obligations au minimum ;

Publication des offres : 18 février 2014 ;

Dépôt des soumissions : Les fiches de soumission doivent être déposées, sous pli fermé à la Direction Nationale de la BCEAO de l'Etat du soumissionnaire, le 25 février 2014, au plus tard à 10 heures 30 précises, TU ;

Dépouillement des offres : 25 février 2014 à 11h 30 mn TU ;

Date de valeur : 26 février 2014 ;

Lieu de souscription : Toutes les Directions Nationales de la BCEAO dans l'UEMOA, en relation avec les banques, les établissements financiers, les organismes financiers régionaux et les SGI ;

Description du mécanisme d'adjudication : Le mécanisme d'adjudication sera à prix demandé. Les soumissions seront acquises au prix proposé par le souscripteur. Les soumissions seront rémunérées au taux d'intérêt annuel fixe de 6,50% l'an, dans la limite du montant mis en adjudication.

Montant indicatif: 250 000 000 000 FCFA

Durée : 7 ans

Taux d'intérêt annuel: 6,50 %

Date de valeur: 26 février 2014

Amortissement : Remboursement constant trimestriel du capital après un différé de trois ans ; coupon trimestriel.

Tableau 1 : Amortissement des obligations du Trésor par Adjudication 6,50% 2014-2021

Echéances	Nombre de titres	Intérêts nets	Titres amortis	Capital remboursé	Montant de l'échéance	Encours de fin de période
26/05/2014	25 000 000	4 062 500 000	0	0	4 062 500 000	250 000 000 000
26/08/2014	25 000 000	4 062 500 000	0	0	4 062 500 000	250 000 000 000
26/11/2014	25 000 000	4 062 500 000	0	0	4 062 500 000	250 000 000 000
26/02/2015	25 000 000	4 062 500 000	0	0	4 062 500 000	250 000 000 000
26/05/2015	25 000 000	4 062 500 000	0	0	4 062 500 000	250 000 000 000
26/08/2015	25 000 000	4 062 500 000	0	0	4 062 500 000	250 000 000 000
26/11/2015	25 000 000	4 062 500 000	0	0	4 062 500 000	250 000 000 000
26/02/2016	25 000 000	4 062 500 000	0	0	4 062 500 000	250 000 000 000
26/05/2016	25 000 000	4 062 500 000	0	0	4 062 500 000	250 000 000 000
26/08/2016	25 000 000	4 062 500 000	0	0	4 062 500 000	250 000 000 000
26/11/2016	25 000 000	4 062 500 000	0	0	4 062 500 000	250 000 000 000
26/02/2017	25 000 000	4 062 500 000	0	0	4 062 500 000	250 000 000 000
26/05/2017	25 000 000	4 062 500 000	1 562 500	15 625 000 000	19 687 500 000	234 375 000 000
26/08/2017	23 437 500	3 808 593 750	1 562 500	15 625 000 000	19 433 593 750	218 750 000 000
26/11/2017	21 875 000	3 554 687 500	1 562 500	15 625 000 000	19 179 687 500	203 125 000 000
26/02/2018	20 312 500	3 300 781 250	1 562 500	15 625 000 000	18 925 781 250	187 500 000 000
26/05/2018	18 750 000	3 046 875 000	1 562 500	15 625 000 000	18 671 875 000	171 875 000 000
26/08/2018	17 187 500	2 792 968 750	1 562 500	15 625 000 000	18 417 968 750	156 250 000 000
26/11/2018	15 625 000	2 539 062 500	1 562 500	15 625 000 000	18 164 062 500	140 625 000 000
26/02/2019	14 062 500	2 285 156 250	1 562 500	15 625 000 000	17 910 156 250	125 000 000 000
26/05/2019	12 500 000	2 031 250 000	1 562 500	15 625 000 000	17 656 250 000	109 375 000 000
26/08/2019	10 937 500	1 777 343 750	1 562 500	15 625 000 000	17 402 343 750	93 750 000 000
26/11/2019	9 375 000	1 523 437 500	1 562 500	15 625 000 000	17 148 437 500	78 125 000 000
26/02/2020	7 812 500	1 269 531 250	1 562 500	15 625 000 000	16 894 531 250	62 500 000 000
26/05/2020	6 250 000	1 015 625 000	1 562 500	15 625 000 000	16 640 625 000	46 875 000 000
26/08/2020	4 687 500	761 718 750	1 562 500	15 625 000 000	16 386 718 750	31 250 000 000
26/11/2020	3 125 000	507 812 500	1 562 500	15 625 000 000	16 132 812 500	15 625 000 000
26/02/2021	1 562 500	253 906 250	1 562 500	15 625 000 000	15 878 906 250	0
Total	—	83 281 250 000	25 000 000	250 000 000 000	333 281 250 000	—

II. AVANTAGES LIES AUX OBLIGATIONS DU TRESOR PAR ADJUDICATION 6,50% 2014-2021

II.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO

Les Obligations du Trésor par Adjudication bénéficieront de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO dans les conditions de droit commun.

II.2. Exonération d'impôt

Les coupons sont affranchis de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières conformément à l'article 963 du Code Général des Impôts.

II.3. Pondération dans les risques bancaires

Les obligations du Trésor sont pondérées à 0% dans les risques bancaires.

II.4. Diversification du patrimoine

Les obligations du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières, ainsi qu'aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres.

II.5. Couverture des engagements d'assurance

Les obligations du Trésor sont admissibles en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurances, conformément aux dispositions du code CIMA.

III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

III.1. Contexte économique international en 2013

Au plan international, le dernier trimestre 2013 s'est finalement conclu sur une note positive qui a ouvert la porte à une année 2014 encourageante. Ceci après un départ poussif lié à la crise du budget américain et au spectre d'un défaut sur la dette des Etats-Unis. La croissance mondiale a recouvré une tendance positive.

Aux [Etats-Unis](#), selon les chiffres publiés en fin janvier 2014 par le département américain du commerce, l'expansion de l'économie est repartie d'un bon pas à fin 2013 malgré la paralysie budgétaire d'octobre 2013. Le Produit Intérieur Brut (PIB) a progressé de 3,2% en rythme annuel au quatrième trimestre, alors que la prévision médiane des analystes tablait sur une croissance de 3% sur la période d'octobre à décembre. Cela fait suite à une croissance plus forte (+4,1%) au troisième trimestre. La bonne nouvelle réside dans les dépenses de consommation (près des deux tiers du PIB) qui affichent une croissance de 3,3%, la plus forte depuis trois ans. Elles ont ainsi compté pour 2,26 points dans la croissance. Les investissements des entreprises ont grimpé de 3,8%, un peu moins qu'au troisième trimestre (+4,8%) mais les exportations ont fait un bond de 11,4% contre une hausse de 3,9% au trimestre précédent.

Dans la zone euro, après la sortie de récession confirmée au 3^{ème} trimestre 2013, l'amélioration conjoncturelle s'est prolongée au 4^{ème} trimestre. Si les indicateurs allemands soulignent l'accélération en cours dans la première économie européenne, les économies de la périphérie ont, pour leur part, plutôt affiché une stabilisation à un niveau de croissance faible. Quant à la France, sur fond d'inquiétude autour de la politique fiscale, les indices de confiance et d'activité ont renoué avec la baisse durant l'automne. Sur le front de l'inflation, le sensible ralentissement de la hausse des prix (en dessous de 1% par an depuis octobre) a soudain fait surgir la menace déflationniste d'un scénario « à la japonaise » : faiblesse de la démographie et de la croissance réelle, recul des prix à la consommation.

En Europe hors zone euro, au Royaume-Uni, la dynamique favorable apparue en début d'année s'est prolongée durant le 4^{ème} trimestre et devrait faire de l'économie britannique l'une des rares à avoir nettement dépassé les attentes en 2013. En particulier, le secteur de l'immobilier fait de nouveaux « des étincelles », grâce au plan de soutien aux ménages annoncé au printemps. En Suisse, après un 3^{ème} trimestre encore supérieur aux attentes (+0,5%) qui laisse présager d'une croissance proche de 2% pour 2013, l'activité a continué à croître. Les entreprises suisses bénéficient de la reprise dans la zone euro, tandis que les ménages profitent toujours du cocktail de chômage bas et d'inflation inexistante.

Au Japon, la dynamique positive initiée par les plans de relance en début d'année s'est poursuivie, les indices de confiance et d'activité ont réalisé de bonnes performances. Le taux annuel d'inflation a atteint 1,5% et n'est plus très loin de l'objectif de 2% fixé. Cette inflation résulte largement de la baisse du yen qui gonfle les prix des biens importés. Si les exportations japonaises profitent également de la baisse de la devise, l'impact total du yen faible sur la balance commerciale a pour l'instant été négatif. Celle-ci a affiché, à fin 2013, un déficit de plus de 2% du PIB.

Les économies émergentes ont été sous pression par rapport au monde développé sur l'ensemble du quatrième trimestre et ont réalisé de moins bonnes performances sur ce dernier trimestre mais également pour l'ensemble de l'année 2013. Les craintes relatives à la réduction des liquidités injectées par la Réserve Fédérale Américaine (FED) dans l'économie américaine, suivies des fondamentaux plus fébriles de ces économies et des

sorties massives de capitaux n'ont fait qu'empirer la situation peu stable dans certains pays émergents. En conclusion, les économies émergentes ont émergé de façon grandissante au rang des facteurs de risque pour l'économie mondiale plutôt qu'à celui de moteur perçu dans le passé.

Du côté des marchés financiers, les marchés actions ont continué leur forte ascension au quatrième trimestre 2013. Après une période d'incertitude liée au plafonnement de la dette aux Etats-Unis début octobre, les bourses mondiales ont repris des couleurs, portées par la forte conviction des investisseurs que la FED ainsi que les autres grandes banques centrales allaient poursuivre leurs politiques de soutien massif à l'économie pendant encore quelque temps.

Le mouvement de remontée des taux à long terme de référence se confirme avec la consolidation de la reprise économique aux Etats-Unis et le début de normalisation de la politique monétaire de la FED. Le taux US Treasury à 10 ans ainsi que le taux britannique de même maturité terminent l'année autour des 3%. En Europe, la remontée des taux reste plus contenue, le taux d'emprunt à 10 ans de l'Allemagne et de la France s'établit respectivement à 1,9% et 2,3%. Du côté des pays périphériques de la zone euro, la situation commence à se normaliser avec le taux souverain à 10 ans de l'Italie qui se détend et termine le trimestre à 4%, en dessous de son homologue espagnol (4,1%).

L'euro a continué de s'apprécier contre le dollar durant le dernier trimestre 2013. Même l'annonce du repli du soutien de la FED à l'économie américaine n'a pas permis d'arrêter la tendance haussière de l'euro puisque ce dernier a atteint une conversion EUR/USD de 1,386 après la décision de la FED et a terminé finalement l'année autour des 1,38. Contre le GBP britannique et le CHF suisse, la monnaie unique reste quasiment inchangée à 0,83 EUR/GBP et 1,225 EUR/CHF. C'est du côté du yen que l'on a assisté à un important mouvement de dépréciation suite aux anticipations croissantes d'un assouplissement monétaire supplémentaire de la Banque du Japon.

III.2. Environnement économique de la Côte d'Ivoire en 2013

Au plan national, à fin octobre, l'activité économique a poursuivi son amélioration dans tous les secteurs au regard des bonnes tendances. Cette situation a été attestée par la quatrième revue du programme économique et financier du FMI en septembre 2013.

En effet, le **secteur primaire** est en progression, soutenu par la bonne tenue de l'anacarde (+20,2%), du cacao (+2,0% à fin septembre) et du coton graine (+31,2%). Ces réalisations confortent la projection annuelle du secteur primaire de 3,7%.

Cette même tendance est observée au niveau du **secteur secondaire** qui enregistre un dynamisme de l'activité industrielle hors extraction (+6,0%) et un regain du BTP, reflété dans l'évolution de l'indicateur avancé hors bitume (+3,1%). Conformément aux données de la Société Multinationale de Bitume (SMB), les ventes locales de bitume sont en hausse de 50,8% à fin octobre 2013. Sur cette base, l'objectif de croissance du secteur secondaire de 13,3% devrait être réalisable.

Le **secteur minier** enregistre une chute continue de la production de pétrole brut. Toutefois, cette baisse est atténuée par la hausse de l'extraction de gaz naturel liée aux investissements réalisés pour répondre à la demande croissante en gaz des centrales thermiques pour la production d'électricité. L'extraction d'or poursuit sa bonne tendance attribuable à la croissance de la production des mines d'or de Tongon, d'ITY et de Bonikro.

Au vu des réalisations à fin octobre 2013 et des bonnes perspectives sectorielles, les objectifs de croissance annuelle du PIB réel de 9,0% et de maîtrise de l'inflation à un niveau inférieur à 3% en 2013 sont réalisables.

Les **échanges extérieurs** (hors biens exceptionnels) en glissement annuel à fin octobre 2013, sont bien orientés avec la bonne tenue des exportations et des importations.

L'amélioration des exportations (+7,8%) provient à la fois des produits primaires (+9,2%) et des produits transformés (+6,0%). Les ventes extérieures de produits primaires portent essentiellement sur l'agriculture d'exportation (+26,1%) notamment l'anacarde (+159,5%), le coton masse (+78,0%) et le cacao fève (+10,7%). Quant aux produits transformés, ils concernent le cacao (+14,9%) et les produits pétroliers (+2,5%). S'agissant de la progression des importations (+2,5%), elle résulte d'une hausse des biens d'équipement (+19,1%) et des biens intermédiaires (+2,7%). Cependant, les biens de consommation (-3,8%) se contractent en lien avec la baisse des produits alimentaires (-11,8%) notamment le riz (-36,3%), en relation avec la mise en œuvre du projet de développement du riz en Côte d'Ivoire.

Concernant les **prix**, ils se redressent à l'exportation (+2,2%) et continuent de baisser à l'importation (-1,7%), induisant une amélioration des termes de l'échange de 3,9%. Il en résulte un solde commercial positif de 729,5 milliards, en hausse de 245,6 milliards par rapport à fin octobre 2012.

La bonne orientation du **secteur réel** se ressent sur le marché du travail à fin octobre 2013. En effet, par rapport à octobre 2012, la création nette d'emplois se chiffre à 34 022 dont 8 887 emplois publics devant contribuer à réaliser l'augmentation du PIB non marchand de 4,0% à fin décembre 2013. Ce regain sur le marché du travail est tiré par le secteur privé (+25 135 emplois), principal pilier de la relance économique et de la lutte contre le chômage.

La situation des **finances publiques** à fin octobre 2013 se caractérise par une augmentation des recettes totales et dons (+12,7% ; 2 431,5 milliards) ainsi que des dépenses totales et prêts nets (+11,9% ; 2 676,0 milliards) par rapport à octobre 2012. La hausse des recettes totales est imputable aux recettes fiscales (+116,3 milliards), aux recettes non fiscales (+61,0 milliards) et aux concours extérieurs (+97,3 milliards mobilisés par rapport à 2012). La progression des dépenses totales et prêts nets est essentiellement due au niveau plus élevé des dépenses d'investissements en 2013 (695,6 milliards contre 390,3 milliards à fin octobre 2012). Il se dégage donc un solde déficitaire de 244,5 milliards (contre 235,3 milliards à la même période de 2012) couvert principalement par un recours au marché financier sous régional de l'UEMOA.

A fin décembre 2013, la **dette extérieure** présente un service dû de 243,36 milliards (hors souscriptions, contributions et commissions) qui a été payé en totalité, afin d'éviter une accumulation d'arriérés extérieurs après le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. A cette même date, le stock de la dette extérieure s'établit à 3 963,66 milliards de FCFA y compris la dette éligible au C2D (Contrat de Désendettement et de Développement) conclu avec la France. Le détail de la situation de la dette publique extérieure est présenté en Annexe n° 5.

Toujours à fin décembre 2013, la **dette intérieure** affiche des paiements de 483,70 milliards de FCFA dont 471,57 milliards de FCFA sur les échéances courantes 2013 pour un service dû de 740,37 milliards. Les restructurations portent quant à elles sur un montant global de 266,02 milliards de FCFA, dont 244,34 milliards de FCFA sur les flux courants. Il se dégage un montant d'arriérés de 327,03 milliards de FCFA accumulés essentiellement à fin 2012. Ces arriérés sont composés principalement de la consolidation des découverts statutaires 2002 de la BCEAO, à hauteur de 186,60 milliards de FCFA, et des valeurs mobilières pour 69,59 milliards de FCFA.

En vue du respect du programme Facilité Elargie de Crédit, l'Etat n'a pas accumulé de nouveaux arriérés sur le service 2013. Les seuls arriérés enregistrés sur l'année, d'un montant de 22,6 milliards de FCFA, concernent les découverts statutaires de la BCEAO pris en compte dans le plan d'apurement des arriérés intérieurs.

Le stock de la dette publique intérieure, ne prenant pas en compte la dette vis-à-vis des fournisseurs de l'Etat enregistrée dans les livres de la Paierie Générale du Trésor, ressort à 2 653,53 milliards de FCFA dont 2 326,50 milliards de FCFA d'encours.

Le détail de la situation de la dette publique intérieure est décrit en Annexe n° 6

En définitive, les ratios de stock de la dette publique de l'Etat de Côte d'Ivoire se présentent comme suit à fin 2013.

Tableau 2: Stock de la dette publique à fin 2012 et 2013

	2012	2013
PIB	12 600	14 081
Dette Publique	6 174,94	6 617,19
<i>Dette Extérieure</i>	3 884,97	3 963,66
<i>Dette Intérieure</i>	2 289,97	2 653,53
Stock en % du PIB	49%	47%

Source : Direction de la Dette Publique (en milliards de FCFA)

Le **marché boursier**, à fin décembre, est marqué par une forte progression des indicateurs par rapport à la même période de l'année 2012. En effet, les indices BRVM composite et BRVM 10 s'accroissent respectivement de 39,28% et 33,85%. Tous les secteurs ont bénéficié du relèvement du prix des actifs à l'exception de ceux du secteur agricole.

De même, à fin décembre, la capitalisation boursière du marché des actions d'un montant de 5 633,5 milliards est en hausse de 39,74%. Le nombre de titres échangés est également en augmentation de 60,49% à 65,6 millions, alors que la valeur des transactions se situe à 193,4 milliards de FCFA, soit une hausse de 32,68%.

III.3. Perspectives économiques de la Côte d'Ivoire en 2014

Au plan international, la croissance de l'économie mondiale en 2014 devrait connaître une amélioration (+3,7% contre +3% en 2013) malgré les incertitudes dans les économies de la zone euro et des Etats-Unis.

L'économie nationale en 2014 s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre du Plan National de Développement 2012-2015 qui devrait connaître sa phase d'accélération au cours de l'année sous revue. Ce plan qui ambitionne d'impulser une croissance forte, inclusive et créatrice d'emplois en 2014 (+9,1%), a permis de réaliser des résultats économiques notables en 2012 (+9,8%) et 2013 (+9,0%). Cette croissance volontariste initialement projetée à 10% devrait s'appuyer sur le plein effet des efforts d'amélioration du climat des affaires et d'un rythme d'exécution accéléré des investissements publics et privés.

L'offre globale serait surtout marquée par une progression du secteur primaire de 5,6% contre 3,7% en 2013 et un ralentissement du secteur tertiaire (8,9% contre 12,6% en 2013). Quant au secteur secondaire, il s'afficherait à 14,5% contre 13,3% en 2013.

La croissance du **secteur primaire** (+5,6%) devrait être tirée principalement par la performance de l'extraction minière (+22,1% contre 1,3% en 2013) et de l'agriculture vivrière (+5,5% contre 4,0% en 2013). La mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) qui prévoit l'affectation de 10% du budget de l'Etat au

secteur agricole, devrait impacter la croissance dudit secteur en 2014. L'évolution de l'extraction minière reposerait sur les investissements dans le domaine du développement et de l'entretien des puits et mines existants.

Le **secteur secondaire** devrait enregistrer une hausse de 14,5% tirée principalement par le BTP (+30,5% contre +25,3% en 2013) et l'agroalimentaire (+8,5% contre 6,5% en 2013). La performance du BTP proviendrait de la bonne tenue du secteur de la construction et des services, la poursuite de certains investissements entamés en 2012 et 2013 et des investissements nouveaux publics et privés dans le cadre du PND 2012-2015. Quant à l'agroalimentaire, son évolution proviendrait de l'amélioration du climat des affaires, de la politique d'industrialisation et de transformation des produits agricoles, ainsi que la relance de la demande globale.

Pour ce qui est du **secteur tertiaire**, il devrait bénéficier de l'évolution favorable des secteurs primaire et secondaire. Sa progression de 8,9% s'expliquerait par l'évolution positive de toutes ses composantes. Toutefois, les télécommunications (6,6% contre 7,9% en 2013), le commerce (9,7% contre 10,8% en 2013) et les droits et taxes (8,3% contre 20,5% en 2013) connaîtraient un ralentissement de rythme par rapport à 2013. Les résultats positifs des droits et taxes sont en rapport avec la dynamique de l'activité économique, ainsi que l'amélioration des recouvrements issus des réformes administratives des régies financières.

La **demande** évoluerait positivement avec toutes ses composantes. La consommation finale (6,9% contre 4,3% en 2013) serait stimulée par la création d'emplois et l'augmentation prévue par le gouvernement des revenus dans le secteur public, ainsi que la hausse de la rémunération des producteurs de cacao à travers la poursuite de la réforme du prix garanti aux producteurs. Par ailleurs, le gouvernement devrait entreprendre des actions en vue d'encourager les employeurs du secteur privé à améliorer les revenus des salariés. Les investissements (+16,1%) devraient être en hausse en rapport avec l'accélération des chantiers publics et l'exécution de nouveaux projets dans le domaine des infrastructures économiques et sociales.

L'**inflation** serait maîtrisée à 2,4% en deçà de la norme communautaire (3%), malgré le rebond de la demande et la consolidation de la dynamique des activités économiques entamée en 2013.

Au niveau des **comptes extérieurs**, la balance des transactions courantes ressortirait excédentaire de 318,7 milliards (2,0% du PIB contre 2,9% en 2013). Cette baisse, en proportion du PIB, résulte principalement d'une augmentation des importations plus que proportionnelle aux exportations, en raison de l'accélération de l'exécution des grands projets d'investissements publics.

Le **compte de capital et d'opérations financières** enregistrerait un solde positif de 418,7 milliards, grâce à la progression des remises de dettes, des investissements directs et des investissements de portefeuille. Le solde global de la **balance des paiements** ressortirait positif à 100 milliards (0,6% du PIB) contre 48,3 milliards en 2013 (1,0% du PIB).

La **masse monétaire** s'établirait à 5 702,2 milliards contre 5 294,5 milliards un an plutôt, en hausse de 407,7 milliards par rapport à son niveau prévu pour 2013, soit une progression attendue de 7,7%. Le coefficient de liquidité s'établirait à 0,3632 contre 0,3767 en 2013. Le taux de préférence pour les billets passerait de 0,2730 en 2013 à 0,2650 milliards en 2014 en relation avec les effets positifs de la promotion de la bancarisation. Les avoirs extérieurs nets ressortiraient à 1 705,1 milliards à fin décembre 2014 contre 1 605,1 milliards en décembre 2013, soit une consolidation de 100 milliards qui serait amenée par la hausse des avoirs extérieurs nets de l'Institut

d'Émission en liaison avec la bonne tenue des exportations et l'afflux des investissements directs étrangers.

Concernant les **finances publiques**, les perspectives financières s'inscrivent dans le cadre du PND, en cohérence avec le programme économique et financier soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC). Elles s'appuient sur un cadre macroéconomique qui prévoit un taux de croissance du PIB de 9,1% en 2014, basé sur des investissements orientés vers les moteurs de croissance. A cela s'ajoutent des réaménagements dans l'annexe fiscale et la poursuite des réformes structurelles au niveau des régies financières.

S'agissant des réformes du secteur financier, le Gouvernement compte finaliser et mettre en œuvre la Stratégie de Développement du Secteur Financier (SDSF), avec l'appui de l'initiative FIRST. Cette stratégie devrait répondre à la problématique de financement de l'économie notamment l'habitat, les PME/PMI et l'agriculture. Elle devrait aborder également le rôle de l'Etat dans le secteur financier, le coût du crédit et l'assainissement du secteur de la microfinance. Pour le financement de cette stratégie, une table ronde sera organisée et le Comité de Développement du Secteur Financier (CODESFI) veillera à sa mise en œuvre.

En matière d'endettement, le Gouvernement continuera à privilégier les sources concessionnelles de financement. Cependant, pour la réalisation de certains investissements, une enveloppe de financement non concessionnel sera nécessaire. Toutefois le Gouvernement entend s'assurer que tous les emprunts publics, y compris ceux non concessionnels soient contractés dans le cadre de la politique nationale d'endettement afin de préserver la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques.

Concernant les réformes structurelles en 2014, le Gouvernement compte mettre en œuvre d'importantes réformes structurelles notamment dans le cadre de son programme économique et financier. Il entend améliorer le recouvrement des recettes fiscales pour faire face aux projets d'investissement, consolider la gestion des finances publiques en vue d'améliorer le taux d'exécution des investissements. Il prévoit aussi accélérer la restructuration du secteur financier pour mieux assurer le financement de l'économie et poursuivre les réformes dans le secteur agricole. En outre, il s'attèlera à renforcer l'intégration régionale.

Au chapitre de l'intégration sous régionale, en vue de tirer le meilleur profit de son appartenance à l'UEMOA et à la CEDEAO, le Gouvernement accordera une priorité aux réformes initiées par ces institutions. A ce titre, il compte poursuivre ses efforts de mise en œuvre des diligences liées à la transition fiscale qui vise à orienter progressivement l'imposition vers la fiscalité intérieure au détriment de celle de porte. Cette disposition permettra notamment d'anticiper sur l'impact de la signature des Accords de Partenariats Economiques (APE) régionaux, dont le processus de négociation en cours implique fortement le Gouvernement. En outre, un accent sera mis sur l'effectivité du Tarif Extérieur Commun (TEC) au niveau de la CEDEAO.

IV. Présentation du Budget 2014

Les perspectives économiques précédemment décrites constituent la base des prévisions du budget de l'année 2014. Celui-ci s'équilibre en ressources et en emplois à 4 248,3 milliards de FCFA, avec une hausse de 364,5 milliards par rapport au budget 2013, soit un taux d'accroissement de 9,4%.

Concernant l'exercice budgétaire 2014, le volet recettes sera marqué par l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales axée, entre autre sur (i) la

stratégie de réforme de la TVA et des mesures de rationalisation des exonérations, (ii) la poursuite de la politique de déconcentration des services de la DGI et d'élargissement de l'assiette de l'impôt et (iii) sur l'opérationnalisation des brigades spéciales de lutte contre la fraude et le renforcement des audits post-dédouanement.

Dans la composante dépenses, la gestion des finances publiques, au regard du niveau des dépenses d'investissement en 2014, devrait favoriser la consolidation de la capacité d'absorption de l'administration. Les dispositions spécifiques d'accompagnement de l'exécution du budget seront poursuivies, notamment le renforcement de la maîtrise d'ouvrage et l'accompagnement et le suivi des Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF). En outre, le plan d'engagement et le plan de passation de marchés seront finalisés dès janvier 2014 afin de fluidifier l'exécution budgétaire et la gestion de la trésorerie.

IV.1. Composante Ressources du Budget 2014

Les ressources du budget 2014, fixées à 4 248,3 milliards, reposent principalement sur les efforts de recouvrement des recettes intérieures représentant 81,1% des ressources globales. Attendues à 3 445,5 milliards, les ressources intérieures sont composées des recettes fiscales (73,1%), des emprunts sur les marchés monétaire et financier (23,5%) et d'autres recettes intérieures (3,4%) dont les ressources du Fonds d'Investissement en Milieu Rural.

Projetées à 2 520,2 milliards, les recettes fiscales qui constituent l'essentiel des ressources intérieures sont en hausse de 12,5% par rapport à 2013. Ces prévisions font ressortir un taux de pression fiscale de 16,9% du PIB, en liaison avec les mesures d'incitation fiscale instituées dans le cadre de la relance de l'investissement.

Les hypothèses de projection des principaux postes de recettes fiscales se résument comme suit.

L'impôt sur le bénéfice industriel et commercial (hors pétrole) est prévu à 237,3 milliards, en rapport avec les résultats de l'exercice 2013, alors que les revenus du pétrole et gaz projetés à 175,7 milliards, sont en hausse de 17,4 milliards par rapport aux estimations de réalisation à fin 2013.

L'impôt sur les revenus et salaires est prévu à 332,4 milliards contre des estimations de réalisation de 294,9 milliards à fin 2013, soit une hausse de 37,5 milliards, en liaison avec la création d'emplois consécutive à la bonne progression des investissements directs privés et à l'intensification des investissements publics.

L'impôt foncier projeté à 14 milliards tient compte du renforcement des travaux cadastraux, de l'amélioration de la qualité des émissions et du plein fonctionnement des nouveaux services créés en 2012.

Les impôts sur les revenus des capitaux mobiliers sont prévus à 77 milliards contre 61,1 milliards de réalisation attendue à fin 2013, en rapport avec la bonne progression des activités bancaires et une distribution plus importante de dividendes, eu égard à l'amélioration des résultats comptables des entreprises au cours de l'année 2013.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) devrait se situer à 236,1 milliards, enregistrant une hausse de 19,7 milliards par rapport à l'estimation en fin d'année 2013. Cette progression est liée aux retombées de la relance attendue de la consommation et à la maîtrise des exonérations.

Les taxes sur les opérations bancaires sont prévues à 40 milliards, en rapport avec la croissance des activités du secteur bancaire et financier qui s'inscrivent dans la dynamique de la relance économique.

Les taxes sur les télécommunications sont prévues à 38,8 milliards contre 20,5 milliards en 2013, pour tenir compte du relèvement du taux de taxation du chiffre d'affaires des sociétés du secteur de la télécommunication qui passe de 3% à 5%.

L'institution de la taxe spécifique sur les communications téléphoniques au taux de 3%, engendrerait des recettes d'un montant de 20 milliards.

Les droits d'enregistrement et de timbres sont prévus à 66 milliards contre 66,8 milliards estimés à fin 2013, en raison de la baisse attendue de la production du cacao.

Les taxes à l'importation sur les produits pétroliers sont prévues à 149,8 milliards, en progression de 2 milliards par rapport à l'estimation de réalisation à fin 2013. Cette projection est basée sur l'hypothèse de la hausse attendue des volumes mis à la consommation de gasoil de 4% (819,3 millions de litres) et de super carburant de 8% (349,1 millions de litres). Par contre, le volume de consommation de pétrole lampant devrait baisser de 17,2% (4,9 millions de litres).

Les taxes à l'importation sur les marchandises générales fixée à 759,6 milliards, sont en hausse de 110,6 milliards par rapport à l'estimation à fin 2013. Cette projection repose sur l'accroissement de l'importation de biens et services (12,6%), l'installation d'un scanner au Port de San Pedro et la surveillance accrue de la façade maritime et lagunaire.

En outre, en vue de garantir la célérité dans le dédouanement, il est prévu l'interconnexion du système informatique de la douane avec celui du Port Autonome d'Abidjan et des acconiers, ainsi que la libéralisation du système de consignation à l'aéroport. Il est également prévu une meilleure valorisation des marchandises taxées en droit commun avec l'avènement du nouvel opérateur assurant le contrôle.

La projection des taxes à l'exportation fixées à 277,4 milliards, repose sur un volume de production de cacao de 1 422 000 tonnes pour un prix CAF moyen de 1 225,3 FCFA le kilogramme. Quant au café, la production est prévue à 107 000 tonnes pour un prix CAF moyen de 880,5 FCFA le kilogramme.

Au titre du financement sur les marchés monétaire et financier, il est prévu une mobilisation de 810 milliards pour tenir compte du potentiel du marché sous régional. Ce niveau d'émissions de titres comprend 55,6 milliards de nouveaux financements, 606,8 milliards prévus au remboursement de titres publics et 147,6 milliards destinés à la prise en charge des échéances de l'AFD traitées dans le cadre du C2D.

Les autres ressources intérieures, comprenant les recettes du FIMR, sont projetées à 115,3 milliards en rapport avec la restructuration attendue du portefeuille de l'Etat dans certaines entreprises publiques.

Ces prévisions intègrent les dividendes pour 23,2 milliards dont 21,2 milliards attendus de la PETROCI. Elles prennent en compte les recettes de service pour 15 milliards en liaison avec la reprise des activités et la poursuite des actions d'identification et de formalisation des procédures de recouvrement.

Ces prévisions intègrent également les produits de la privatisation et de vente d'actifs pour 35 milliards, les redevances au titre des licences de téléphonie cellulaire pour 7,1 milliards, les revenus du domaine pour 20,9 milliards et les ressources du FIMR pour 8,4 milliards.

Les ressources extérieures sont attendues à 802,8 milliards et constituées d'appuis budgétaires, d'emprunts et de dons projets.

Au titre des appuis budgétaires, les prévisions fixées à 266 milliards, correspondent aux concours financiers attendus du FMI (60 milliards), de la Banque Mondiale (25 milliards), de l'Union Européenne (18,4 milliards), de la Banque Africaine de Développement (15 milliards) et de l'AFD (147,6 milliards) dans le cadre du C2D.

Le financement extérieur des projets est prévu à 536,8 milliards avec 306,5 milliards d'emprunts projets et 230,3 milliards de dons projets. Ces financements proviennent principalement de la Chine (156,3 milliards), du Koweït (20,9 milliards) et de divers bailleurs internationaux.

IV.2. Composante Dépenses du Budget 2014

Les dépenses du budget 2014 fixées à 4 248,3 milliards correspondent aux besoins essentiels des populations, notamment le renforcement de la sécurité et la poursuite des projets et programmes de développement social et économique. Les crédits prévus se répartissent entre le service de la dette publique (24,7%), les charges salariales (27,9%), les autres dépenses de fonctionnement des services (17,6%) et les dépenses d'investissement (29,8%).

Les dépenses publiques projetées à 1 047,8 milliards comprennent les échéances des dettes intérieure (68,9%) et extérieure (31,1%). Il s'agit principalement des remboursements de titres publics (606,8 milliards) comprenant les bons du Trésor (278,1 milliards), les emprunts obligataires (157,3 milliards) et les obligations du Trésor (168,2 milliards). Le service de la dette intérieure couvre également les dettes vis-à-vis du secteur bancaire pour 58,0 milliards dont 34,6 milliards au profit de la BCEAO et 23,4 milliards en faveur des banques commerciales. Ce service prend également en compte les échéances du secteur non bancaire pour 57,1 milliards.

Le service de la dette extérieure d'un montant de 325,9 milliards, intègre principalement les remboursements des échéances de l'AFD pour 147,6 milliards retraités dans le cadre du C2D. Il couvre également la dette vis-à-vis des créanciers multilatéraux pour 31,1 milliards, des bilatéraux pour 53,9 milliards et des créanciers privés pour 75,4 milliards.

En outre, ce service comprend la souscription au capital de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) pour 15,4 milliards.

Les dépenses ordinaires, prévues à 1 933,2 milliards sont en hausse de 190,9 milliards par rapport au budget 2013. Cette hausse est essentiellement imputable à l'accroissement des dépenses de personnel (+147,1 milliards) projetées à 1 186,2 milliards, notamment en considération des recrutements, de la revalorisation indiciaire des agents du secteur de la santé, de l'effet financier d'une nouvelle grille salariale en cours d'élaboration.

Si l'impact de ces mesures nouvelles a été atténué par les gains résultant des sorties définitives d'agents (-4 milliards), des dépenses non reconductibles notamment les rappels de solde (-19,1 milliards) et des anticipations de report de 2014 sur 2015 (-12,9 milliards), la projection de la masse salariale 2014 reste élevée et représente 44,8% des recettes fiscales, supérieure à la norme communautaire en la matière fixée à 35% maximum. Il est alors apparu nécessaire pour le Gouvernement d'élaborer une nouvelle stratégie de maîtrise de la masse salariale en vue de respecter les grands équilibres et définir une grille de rémunération plus juste.

Les dépenses d'abonnement, de consommation d'eau, de téléphone et d'électricité sont prévues à 49,1 milliards avec une augmentation de 2% par rapport à 2013 et tiennent compte des créations de nouveaux services, de la prise en charge des lignes spécialisées des régies financières ainsi que de l'extension de l'éclairage public. Toutefois, les mesures de rationalisation amorcées en 2013 seront poursuivies, afin de contenir ces dépenses dans la limite des prévisions.

Les dépenses post crise sont prévues à 10 milliards pour le financement des actions menées par le Conseil National de Sécurité (CNS).

Pour soutenir la politique de vaccination et la gestion des médicaments notamment les antirétroviraux, une dotation de 7 milliards est prévue au titre des dépenses sociales ciblées.

Les autres charges inhérentes au fonctionnement courant des services sont fixées à 355,1 milliards contre 334,8 milliards au budget 2013. Cette augmentation prend en compte les charges induites par la création de nouveaux services et le renforcement des crédits aux services existants.

Au chapitre des dépenses investissement, les crédits consacrés sont fixés à 1 258,8 milliards, financés à hauteur de 57,4% par les ressources intérieures et à 42,6% par les concours extérieurs. Ces dépenses sont en hausse de 9,5% par rapport à 2013 en raison de la poursuite du programme d'investissement du Gouvernement traduit dans le Programme National de Développement (PND).

Les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures s'élèvent à 722 milliards. Ce montant intègre 33,6 milliards affectés aux opérations des Collectivités Décentralisées et Districts, pour soutenir le développement local dans l'optique de l'amélioration du cadre de vie des populations.

Les dépenses d'investissement financées sur Trésor prennent également en compte les projets financés dans le cadre du C2D pour un montant de 147,6 milliards, couvrant les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, des infrastructures, du développement urbain et de la justice.

La part du financement des projets sur concours extérieurs est prévue à 536,8 milliards dont 306,5 milliards au titre des emprunts et 230,3 milliards sur les dons. Ces financements sont globalement en hausse de 15,3% par rapport à 2013.

Ces investissements reflètent les priorités du Gouvernement en matière d'amélioration du cadre de vie des populations et de renforcement des bases de la croissance économique. Ainsi, sont notamment inscrits des projets dits prioritaires au titre de l'année 2014. Ceux-ci portent sur la réhabilitation et la construction du réseau routier, l'amélioration de l'accessibilité à l'eau potable et à l'électricité, l'assainissement, la consolidation et le développement des infrastructures socio-économiques de base. Ces priorités se traduisent principalement à travers les projets en annexe de la présente note (Annexe n°1).

Il est à noter que ces actions sont renforcées par celles menées dans le cadre du Programme Présidentiel d'Urgence à hauteur de 125 milliards, afin de poursuivre la politique de restauration de certains services publics et la satisfaction des besoins élémentaires des populations dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau potable, de la salubrité, de l'électrification et des infrastructures routières.

Outre ces actions, le budget 2014 prend en compte certains projets importants tels que la restructuration des banques et établissements financiers (20 milliards), l'appui à la filière riz (17,3 milliards), le programme de développement des infrastructures

agricoles (10,2 milliards) et les mesures d'accompagnement du secteur banane (17,2 milliards).

Dans le cadre de la mise en œuvre du PND, il est inscrit une dotation de 10 milliards pour conduire les études de faisabilité des projets.

En vue de réaliser certains projets en milieu rural, des ressources sont affectées au Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR).

IV.3 Actions prioritaires du Gouvernement

Le Gouvernement poursuit le renforcement des actions de reconstitution du tissu économique et d'amélioration des conditions de vie des populations.

A cet effet, la lutte contre les disparités sociales, qui demeure une préoccupation majeure, bénéficie d'une dotation de 1 517,7 milliards au titre des dépenses « pro pauvres ». Cette dotation qui évolue de 16%, représente 9,7% du PIB contre 9,3% en 2013.

Ces dépenses couvrent les secteurs de l'éducation-formation, de la santé, des affaires sociales, de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, des infrastructures routières, de l'assainissement ainsi que l'accessibilité à l'eau potable et à l'électricité.

Au titre de l'Education-Formation, les crédits prévus se chiffrent globalement à 836,3 milliards contre 754,6 milliards dans le budget 2013. Ces crédits couvrent notamment l'acquisition de manuels, de kits scolaires et de mallettes pédagogiques ainsi que la construction, l'équipement et la réhabilitation des infrastructures scolaires.

Ils prennent en compte également le renforcement des moyens de fonctionnement des structures éducatives, les bourses ainsi que les subventions aux écoles privées et à la Société des Transports Abidjanais (SOTRA) pour le transport des élèves et étudiants.

Au titre du secteur de la santé, il est prévu une dotation de 263,3 milliards contre 205,1 milliards dans le budget 2013. Cette dotation est destinée aux opérations de réhabilitation et de rééquipement des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), des hôpitaux généraux et des autres structures sanitaires.

Ces actions se rapportent également à la consolidation des actes de prévention et de lutte contre les pathologies et endémies ainsi que la lutte contre le VIH/SIDA.

Le secteur des affaires sociales bénéficie d'un crédit de 22,4 milliards destiné à l'équipement des orphelinats, pouponnières et centres sociaux, à la formation du personnel d'appui ainsi qu'à la prise en charge des indigents et victimes de catastrophes.

Les secteurs de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques sont dotés de 88,9 milliards couvrant les programmes de développement et de promotion de l'agriculture, les projets d'aménagement hydro-agricole, les projets de diversification agricole et de gestion des terroirs ainsi que d'équipement rural. Ces crédits prennent en compte également l'appui à l'élevage, à la production laitière, à la pêche, à l'aquaculture et à l'agriculture vivrière, afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire.

Dans le cadre du renforcement des infrastructures routières, il est prévu 112,7 milliards couvrant notamment les travaux de réfection et d'ouverture de routes ainsi que la construction d'ouvrages d'arts.

Les actions de renforcement, d'assainissement et d'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et en fourniture d'électricité, sont dotées de 112,2 milliards. Ces dotations sont consacrées notamment à l'assainissement et l'enlèvement des ordures

ménagères à travers les actions de l'Agence Nationale de la Salubrité Urbaine (ANASUR), à l'hydraulique urbaine et villageoise par la réparation et l'installation de pompes à motricités humaines. Elles couvrent également la poursuite des programmes d'électrification rurale et d'extension des réseaux urbains.

La poursuite de la politique de décentralisation bénéficie d'une dotation de 60 milliards, dont 30,8 milliards au profit des Conseils Régionaux pour soutenir les actions de développement économique et sociale menées dans les régions.

La promotion et l'insertion des jeunes bénéficient d'une dotation de 8,1 milliards couvrant notamment, le soutien à la politique de promotion de l'emploi jeune qui se traduit dans le projet de création d'emplois jeunes et de développement des compétences appuyé par la création du fonds emploi jeune.

Outre les actions prioritaires menées dans le cadre des dépenses pro pauvres, les actions de renforcement de la cohésion sociale et de la paix se poursuivent en 2014 avec une dotation de 22,6 milliards.

Le renforcement de la sécurité des personnes et des biens ainsi que la défense nationale, bénéficient d'une dotation de 383,4 milliards, pour prendre en compte outre les charges salariales, le financement du programme d'urgence sécurité et des activités du Conseil National de Sécurité (10,0 milliards). Cette dotation couvre également les moyens d'actions des services et les dépenses liées à la réhabilitation des casernes des militaires et des policiers.

Le système judiciaire est quant à lui, doté de 59,5 milliards pour la construction et la réhabilitation des tribunaux, des maisons d'arrêt et de correction.

EN RESUME

L'année 2012 a été marquée par l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, l'allègement substantiel de la dette extérieure, le renforcement de la sécurité, la consolidation de la paix, et un apaisement de la situation socio politique. Ce contexte a été favorable à la relance de l'activité économique à travers la bonne exécution des investissements public et privé par des mesures de suivi et de contrôle des projets prises par le Gouvernement. Cette relance de l'activité économique a permis d'atténuer les effets négatifs de la croissance de 2011 notamment à travers l'amélioration des revenus du secteur agricole, l'accès des populations aux services sociaux et l'amélioration de la répartition du fruit de la croissance. Le taux de croissance de l'économie est ressorti à 9,8% contre -4,7% en 2011.

L'année 2013 a été consacrée à la reprise de l'économie ivoirienne, après le rebond de 2012. Ce renouveau économique s'est appuyé, surtout sur la mise en œuvre du PND dans un environnement apaisé.

En 2014, le Gouvernement poursuivra les réformes identifiées pour donner une impulsion notable à l'exécution des actions contenues dans le PND 2012-2015, afin de parvenir à un taux de croissance à deux chiffres.

Le budget 2014 qui sous-tend cette projection de croissance s'affiche à 4 248,3 milliards contre 3 883,8 en 2013, soit une hausse de 364,5 milliards. Cette hausse est liée à une progression des ressources intérieures, notamment fiscales. La Côte d'Ivoire ambitionne de devenir un pays émergent à l'horizon 2020, à la faveur des réformes structurelles mises en œuvre, la poursuite de la promotion de la bonne gouvernance et des investissements.

V. Récentes interventions de l'émetteur sur les marchés monétaire et financier

L'Etat de Côte d'Ivoire est un acteur régulier des marchés monétaire et financier sur lesquels il lève fréquemment et avec succès des ressources, témoignant ainsi de la crédibilité de sa signature.

V.1. Emissions par appel public à l'épargne

Sur le marché financier, l'Etat de Côte d'Ivoire est présent depuis quinze (15) années et a mobilisé entre 1999 et 2014 plus de 1 157,29 milliards de FCFA.

Le tableau suivant résume les différentes émissions obligataires de l'Etat de Côte d'Ivoire par Appel Public à l'Epargne (APE) et non échus sur le marché financier régional en ce début d'année 2014.

Tableau 3 : Emissions par APE de Côte d'Ivoire non échus sur le marché financier de l'UEMOA

N°	Nature de l'opération	Taux d'intérêt	Montant Attendu(*)	Montant Réalisé(*)	Ecart(*)	Taux de Réalisation
1	TPCI 2009-2014	6,95%	60	107,3	47,3	179%
2	TPCI 2010-2013	6,25%	60	64,8	4,8	108%
3	TPCI 2010-2017	7,00%	62	22,9	-39,1	37%
4	TPCI 2011-2016	6,50%	100	160,2	60,2	160%
5	TPCI 2012-2015	6,00%	60	71,9	11,9	120%
6	TPCI 2012-2017	6,50%	60	93,7	33,7	156%
7	TPCI 2013-2016	6,00%	93	120,9	27,9	130%
8	TPCI 2013-2018	6,30%	91	97,7	6,7	107%
TOTAL				739,4		

Source : Trésor Public

(*) *Milliards de FCFA*

V.2. Calendrier des émissions sur le marché monétaire en 2014

Sur le marché régional de l'UEMOA, l'Etat de Côte d'Ivoire entend lever 560 milliards de FCFA au cours de l'année 2014, dont 130 milliards en bons du Trésor et 430 milliards en obligations.

Le tableau ci-après résume le calendrier indicatif des émissions attendues sur le marché monétaire dans le courant de l'année 2014.

Tableau 4 : Calendrier indicatif des émissions de l'Etat de Côte d'Ivoire sur le marché monétaire

N°	Nature opération	Taux d'intérêt	Montant Attendu (**)	Valeur faciale	Date
1(*)	Bons	Multiples	30	1 000 000	14-janv
2	Bons	Multiples	30	1 000 000	21-mars
3	Bons	Multiples	30	1 000 000	15-avr
4	Bons	Multiples	20	1 000 000	02-juin
5	Bons	Multiples	20	1 000 000	24-juil
6	Obligations	A déterminer	250	10 000	25-févr
7	Obligations	A déterminer	50	10 000	06-mars
8	Obligations	A déterminer	50	10 000	22-mai
9	Obligations	A déterminer	30	10 000	06-sept
10	Obligations	A déterminer	50	10 000	14-oct
TOTAL			560		

Source : BCEAO

(*) Réalisée et souscrite pour un montant de 43,7 milliards de FCFA

(**) En Milliards de FCFA

En Annexe n°7 de la présente note d'information figure le service prévisionnel des échéances des titres publics de l'Etat de Côte d'Ivoire sur l'horizon 2014-2020.

VI. PRESENTATION DE L'EMETTEUR « TRESOR PUBLIC »

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est une administration financière publique régie par le décret n° 2011-222 du 07 septembre 2011 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances.

VI.1. Missions

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée :

Dans le domaine du Trésor :

- de l'élaboration et de l'application de la réglementation des organismes s'occupant du crédit et des assurances en liaison avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine et la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA) ;
- de l'élaboration et de l'application de la réglementation des institutions de micro finance ;

- de l'élaboration de la stratégie d'émission des titres d'Etat sur les marchés monétaire et financier ;
- de l'élaboration de la politique de financement des entreprises et de certains secteurs de l'économie en liaison avec les administrations compétentes de l'Etat ;
- de la définition de la politique et de la gestion administrative de la trésorerie de l'Etat ;
- de la politique monétaire et bancaire en liaison avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
- de la gestion administrative et financière de la dette publique ;
- de la surveillance des entreprises sous tutelle ;
- des relations financières avec l'extérieur ;
- de la participation à la collecte de l'épargne.

Dans le domaine de la comptabilité publique :

- de l'élaboration et de l'application de la réglementation de la comptabilité publique ;
- de la tenue de la comptabilité de l'Etat, des collectivités locales et des Etablissements Publics Nationaux ;
- de la gestion comptable de la dette publique ;
- de la gestion comptable des opérations de trésorerie ;
- du maniement des fonds publics.

VI.2. Organisation

L'administration du Trésor Public est placée sous l'autorité du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique qui lui-même relève de l'autorité directe du Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances. Pour l'accomplissement de ses missions, le Trésor Public dispose de 3 788 agents répartis entre 562 postes comptables et des services non comptables.

Ce sont :

- L'Inspection Générale du Trésor ;
- 15 Directions Centrales ;
- 09 Postes Comptables Centraux ;
- 48 Trésoreries Générales ;

- 12 Paeries de Districts ;
- 31 Paeries de Régions ;
- 86 Agences Comptables d'Etablissements Publics Nationaux (EPN) ;
- 49 Trésoreries Principales ;
- 80 Trésoreries ;
- 47 Paeries à l'Etranger ;
- 13 Agences de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD) ;
- 14 Agences Comptables des projets (ACDP) ;
- 03 Recettes de Produits Divers
- 149 Recettes Principales et Recettes des Impôts ;
- 05 recettes Principales des Douanes.

VI.3. Démarche Qualité

Le Trésor Public de Côte d'Ivoire s'est engagé depuis 2003 dans une démarche Qualité en vue, notamment, de :

- satisfaire durablement les attentes et les exigences de ses clients et partenaires économiques ;
- consacrer en tout point la notion de bonne gouvernance, en vue de consolider ses performances institutionnelles, l'efficacité et la qualité de ses prestations de services ;
- crédibiliser son action administrative en se conformant aux normes internationales en vigueur.

L'objectif pour le Trésor Public de Côte d'Ivoire est de démontrer sa capacité à donner confiance et à satisfaire ses clients et partenaires au développement, à chaque fois, à première demande et en amélioration continue.

Après avoir remporté le Prix Ivoirien de la Qualité - Edition 2003 et le Grand Prix de la Maîtrise Qualité - Edition 2004, le Trésor Public de Côte d'Ivoire a entrepris de certifier son Système de Management Qualité sur l'échiquier international, à partir de son centre Pilote : la Trésorerie Générale de Yamoussoukro, représentant la circonscription financière de la capitale politique de la république de Côte d'Ivoire.

Ainsi, depuis le 28 octobre 2008, la Trésorerie Générale de Yamoussoukro a obtenu la certification ISO 9001 sous le numéro de qualification 2008 / 32 785 ; devenant ainsi la première administration publique financière en Afrique à recevoir cette distinction de référence internationale. De plus, ce certificat a été renouvelé en 2012.

En plus de ce service, l'Agence Comptable de la Dette Publique (ACDP) a également obtenu sa certification ISO 9001 Version 2008 en 2011 (Certificat n° 2011/42605 valable du 1^{er} / 12/2011 au 30/11/2014). L'ACDP est le poste comptable général du Trésor Public qui a en charge la gestion comptable de la dette et des projets cofinancés. A ce titre, elle est une

interface importante entre les bailleurs, les partenaires au développement et l'Etat de Côte d'Ivoire.

Il est désormais prévu la certification globale des services du Trésor Public.

VI.4. Observatoire de l'éthique et de la déontologie du trésor Public

Pour s'inscrire dans le processus de bonne gouvernance, les agents du Trésor Public ont, de façon consensuelle, adopté un Code d'Ethique et de Déontologie.

Ce Code est un référentiel de comportement qui vise à inculquer des valeurs morales, intellectuelles et professionnelles à tous les agents.

Pour veiller à son application la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a créé, par décision n°1985/MEF/DGTCP/CE du 22 juillet 2011, l'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public (OED-TP).

Cet organe comprend neuf (9) membres nommés par décision n°435/MEF/DGTCP/DEMO du 3 novembre 2011. Il a été officiellement installé le 12 juin 2012. Il est un organe de veille permanente, qui a pour mission de se prononcer sur les cas de manquements aux règles d'éthique et de déontologie.

A ce titre, il est chargé de :

- contribuer, par la sensibilisation et l'information, au développement de l'éthique et au respect des dispositions du Code d'Ethique et de Déontologie des Agents du Trésor Public ;
- mettre en œuvre les actions visant à permettre aux agents de s'approprier les valeurs prônées par le Code d'Ethique et de Déontologie;
- recevoir les plaintes des usagers/clients victimes des manquements aux règles d'éthique et de déontologie par les services du Trésor Public et de les entendre ;
- recevoir les plaintes des agents victimes des manquements aux règles d'éthique et de déontologie et de les entendre ;
- mener toutes investigations pour s'assurer de la véracité des faits portés à sa connaissance ;
- suivre, en relation avec les services concernés, la mise en œuvre des réponses données aux préoccupations exprimées par les usagers/clients ;
- recueillir les cas de satisfaction avérés exprimés par les usagers/clients.

L'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public est donc un cadre qui est offert par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique aux usagers. Il est le cadre idéal pour exprimer toutes les préoccupations relatives au fonctionnement des services.

Avec cet organe, le Trésor Public s'inscrit dans une dynamique de bonne gouvernance et de transparence.

ANNEXES

Annexe 1 : Projets prioritaires inscrits au budget 2014

Intitulé du projet	Montant (milliards de FCFA)
Réhabilitation et construction de nouvelles routes	154,1
Autoroute abidjan-grand Bassam	22,5
Corridor Grand Bassam-Noé	18,0
Route Bouna-Doropo-Frontière Burkina	17,2
Echangeur Valéry Giscard d'Estaing	14,9
Pont de la Marahoué	4,7
Voies alternatives au 3ème pont	1,0
Projet Renaissance Infrastructure	38,0
Réhabilitation des ponts FHB et De Gaulle	1,7
Pont Yopougon-Ile Boulay	8,9
Route Boundiali-Tingrela-Mali	6,8
Route Boundiali-Odiéné-Frontière de la Guinée	20,4
Démarrage de la construction de nouvelles universités (Man, San Pedro, Bondoukou)	8,1
Réhabilitation, extension et équipement des universités	10,8
Construction, réhabilitation et équipement des structures éducatives	27,3
Collèges et lycées	11,0
Ecoles primaires	16,3
Amélioration de la desserte en eau potable à Abidjan et ses environs	77,6
Exploitation des champs captant de Songon et Bonoua	69,5
Alimentation en eau potable à Abidjan et banlieue	8,1
Amélioration de l'offre d'électricité	128,7
Aménagement du barrage hydro électrique de Soubré	71,8
Interconnexion des réseaux électriques	14,5
Réhabilitation des réseaux électriques	12,0
Programme de renforcement du secteur électricité	10,3
Interconnexion électrique CI-Libéria-Sierra Leone-Guinée	10,3
Projet d'urgence de Réhabilitation du secteur de l'électricité	7,0
Projet d'électrification de 41 localités	2,8

Annexe 3 : Evolution des dépenses budgétaires

[illegible]

Source: DCBE, DCE, DCTCD, DCI, DCD.

Annexe 4 : Impact des allègements PPTE, IADM, et C2D sur l'économie ivoirienne

L'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE par la Côte d'Ivoire, insufflera une nouvelle dynamique à l'économie ivoirienne pour soutenir durablement le développement socio économique de ce pays.

La décision d'approbation du dossier ivoirien par les Conseils d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale, a permis au pays de bénéficier d'un allègement important du stock de sa dette extérieure bilatérale et multilatérale, notamment dans le cadre du Club de Paris et de l'IADM.

Pour rappel, le stock de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire avant l'atteinte du point d'achèvement s'élevait à 6 264,16 milliards de FCFA au 31 décembre 2011, soit 55,8% du PIB. Ce stock comprenant 3 356,59 milliards de FCFA, soit 53,58% dus aux créanciers du club de Paris et 1 486,75 milliards de FCFA, soit 23,73% dus aux créanciers multilatéraux.

A la faveur des négociations consécutives au point d'achèvement de l'Initiative PPTE, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'une annulation sur le stock de sa dette au 30 juin 2012, à hauteur de 3 981,56 milliards de FCFA, dont 3 036,74 milliards de FCFA de la part des créanciers bilatéraux du Club de Paris et 944,82 milliards de FCFA de la part des créanciers multilatéraux.

A la suite des annulations obtenues dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative PPTE, le nouveau stock de la dette extérieure au 31 décembre 2012 (non compris le nouveau stock éligible au C2D) ressort à 2 392,98 milliards de FCFA soit 19% du PIB.

En ce qui concerne la contribution des créanciers multilatéraux, le pays a bénéficié systématiquement d'une annulation de 944,82 milliards de FCFA, dont 924,11 milliards de FCFA, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM). La réduction IADM a été accordée par la Banque Mondiale (IDA) à hauteur de 797,04 milliards de FCFA et par le Groupe de la BAD (FAD) à hauteur de 127,07 milliards de FCFA. Une annulation de 20,07 milliards de FCFA sera accordée par les autres multilatéraux au titre de l'allègement PPTE.

S'agissant de la dette bilatérale, un stock de 3 036,74 milliards de FCFA a été annulé par les créanciers du Club de Paris dont un encours de C2D d'un montant de 1486,23 milliards de FCFA. En effet au-delà d'une simple annulation de dette, la France accorde à la Côte d'Ivoire une réduction de sa dette par le mécanisme du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D). Suivant ce mécanisme, les flux d'échéances issus de l'encours de dette éligible au C2D seront reprogrammés par tranche de C2D.

Ainsi, dès le remboursement des échéances des C2D, les autorités françaises reverseront au pays, sous forme de dons, les montants équivalents aux échéances payées pour le financement des programmes ciblés. Le stock de la dette éligible au C2D qui se chiffrait à 1486,23 au point d'achèvement, s'élève à 1491,99 milliards de FCFA au 31 décembre 2012, compte tenu des intérêts courus sur le deuxième semestre de l'année 2012. Une première tranche de C2D (2012-2015) d'un montant de 630 millions d'euro a été conclue entre la France et la Côte d'Ivoire en décembre 2012.

Ratios de la dette

	Montant mds FCFA		Stock dette ext./PIB (%)	Normes
Stock au 31 décembre 2011 (avant Point d'achèvement PPTE)	6 264,8		55,8%	
<i>C2D France au 31-12-2012</i>	1 491,99			
Stock au 31 déc. 2012 (après Point d'achèvement PPTE) hors C2D	2 392,98		19%	< 40%
Stock dette intérieure	2 289,97			
Total Stock Dette Publique au 31 déc. 2012 hors C2D	4 682,95		37%	<70%

Pour mémoire

PIB 2012 (DCPE)	12 600	Norme moyenne de viabilité de la dette		
PIB 2011 (DCPE)	11 360		40%	
		Critère de convergence UEMOA		
			70%	

Au lendemain des mécanismes d'allègement de la dette multilatérale et bilatérale, la Côte d'Ivoire aura les capacités nécessaires pour le redémarrage de son économie. Le nouveau stock de la dette extérieure qui ramène le service annuel moyen de la dette de 500 milliards de FCFA avant PPTE à 300 milliards de FCFA après le point d'achèvement, dégage une marge importante pour l'économie et permet d'impulser la croissance par un accroissement de l'investissement dans les secteurs d'activité générateur de croissance.

De plus, la création récente du CNDP par décret n°2011-424 du 30 novembre 2011, permettra au pays d'encadrer les nouveaux emprunts en vue d'éviter un nouveau surendettement.

Annexe 5 : Situation de la dette publique extérieure à fin décembre 2013 (en milliards)

décembre-2013	MULTILATERAUX			BILATERAUX			CREANCIERS PRIVES			TOTAL		
	Capital	Intérêt	TOTAL	Capital	Intérêt	TOTAL	Capital	Intérêt	TOTAL	Capital	Intérêt	TOTAL
ENCOURS AU 31/12/2012	668,2	0	668,2	1 911,80	0	1 911,80	1 259,90	0	1 259,90	3 839,90	0	3 839,90
TIRAGE	101,24	0,00	101,24	166,76	0,00	166,76	0,00	0,00	0,00	268,00	0,00	268,00
SERVICE DU												
Total	18,16	4,11	22,27	105,03	23,53	128,56	21,03	71,49	92,52	144,22	99,14	243,36
Arriérés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Échéances	18,16	4,11	22,27	105,03	23,53	128,56	21,03	71,49	92,52	144,22	99,14	243,36
SERVICE PAYE												
Total	18,16	4,11	22,27	105,03	23,53	128,56	21,03	71,49	92,52	144,22	99,14	243,36
Arriérés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Échéances	18,16	4,11	22,27	105,03	23,53	128,56	21,03	71,49	92,52	144,22	99,14	243,36
SERVICE RESTRUCTURE												
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Arriérés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Échéances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ARRIERES												
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Arriérés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Échéances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ENCOURS	751,24	0,00	751,24	1 973,56	0,00	1 973,56	1 238,86	0,00	1 238,86	3 963,66	0,00	3 963,66
STOCK DETTE	751,24	0,00	751,24	1 973,56	0,00	1 973,56	1 238,86	0,00	1 238,86	3 963,66	0,00	3 963,66

N.B : Au titre des souscriptions, contributions et commissions, le montant de **9,7 milliards de F CFA** exigible est totalement réglé. Ce montant concerne principalement **6,2 milliards de F CFA** au titre de la souscription à l'augmentation du capital de la BAD.

Annexe 6 : Situation de la dette publique intérieure à fin décembre 2013 (en milliards)

Décembre 13		Secteur Bancaire			Secteur non Bancaire			TOTAL		
		Capital	Intérêts	TOTAL	Capital	Intérêts	TOTAL	Capital	Intérêts	TOTAL
SERVICE DU	Total	255,73	44,07	299,96	643,14	116,81	762,48	898,87	160,88	1 062,44
	Arriérés 2012	193,21	33,37	226,58	82,27	13,22	95,49	275,48	46,59	322,07
	Échéances	62,52	10,70	73,38	560,87	103,59	666,99	623,39	114,29	740,37
	Total	40,32	10,28	50,76	330,88	99,53	432,94	371,19	109,81	483,70
SERVICE PAYE	Arriérés 2012	0,00	0,00	0,00	11,49	0,64	12,13	11,49	0,64	12,13
	Échéances	40,32	10,28	50,76	319,38	98,89	420,81	359,70	109,18	471,58
SERVICE RESTRUCTURE	Cession	0,53	0,00	0,53	261,11	4,38	265,49	261,64	4,38	266,02
	Gain de rachat	0,00	0,00	0,00	1,53	0,31	1,84			

ARRIERES	Total	214,88	33,79	248,67	65,78	12,58	78,36		
	Arriérés 2012	192,68	33,37	226,05	65,78	12,58	78,36	258,46	45,95
	Échéances	22,20	0,42	22,62	0,00	0,00	0,00	22,20	0,42
ENCOURS		376,38	0,00	376,38	1950,12	0,00	1950,12	2326,50	0,00
STOCK DETTE		591,26	33,79	625,05	2015,90	12,59	2028,49	2607,16	46,37

Annexe 7 : Service prévisionnel des échéances de titres 2014 - 2020

TITRES	ECHEANCES 2014 - 2020						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BT n°01/2012 2012-2014 42 Mds fcfa	42,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Principal	42,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BT n°03/2012 2012-2014 40 Mds fcfa	40,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Principal	40,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BT n°01/2013 2013-2014 35,4 Mds fcfa	35,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Principal	35,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BT n° 02/2013 2013-2015 26,5 Mds fcfa	0,0	26,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Principal	0,0	26,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BT n° 03/2013 2013-2014 45,9 Mds fcfa	45,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Principal	45,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

BT n° 04/2013 2013-2014 71,7 Mds fcfa	71,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Principal	71,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BT n° 05/2013 2013-2014 41,5 Mds fcfa	41,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Principal	41,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BT n° 06/2013 2013-2014 17,750 Mds fcfa	17,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Principal	17,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BT n° 07/2013 2013-2015 50 Mds fcfa	0,0	51,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Principal	0,0	51,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BT n° 08/2013 2013-2014 40,63 Mds fcfa	40,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Principal	40,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BT n° 09/2013 2013-2015 77,46 Mds fcfa	0,0	77,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Principal	0,0	77,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BT n° 10/2013 2013-2015 40,88 Mds fcfa	0,0	40,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Principal	0,0	40,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
S/Total BT	335,1	195,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Principal	335,1	195,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TPCI 6,95% 2009-2014 107,328 Mds fcfa	38,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Principal	35,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TPCI 7% 2010-2017 22,915 Mds fcfa	4,2	4,0	3,7	3,5	0,0	0,0	0,0
Principal	3,3	3,3	3,3	3,3	0,0	0,0	0,0
Intérêts	0,9	0,7	0,5	0,2	0,0	0,0	0,0
TPCI 6,50% 2011-2016 160,235 Mds fcfa	63,8	60,4	56,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Principal	53,4	53,4	53,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	10,4	6,9	3,5	0,0	0,0	0,0	0,0
TPCI 6 % 2012-2015 71,945 Mds fcfa	40,3	38,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Principal	36,0	36,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	4,3	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

TPCI 6,5% 2012-2017 93,682 Mds fcfa	6,1	37,3	35,3	33,3	0,0	0,0	0,0
Principal	0,0	31,2	31,2	31,2	0,0	0,0	0,0
Intérêts	6,1	6,1	4,1	2,0	0,0	0,0	0,0
TPCI 6% 2013-2016 120,880 Mds fcfa	7,3	7,3	128,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Principal	0,0	0,0	120,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	7,3	7,3	7,3	0,0	0,0	0,0	0,0
TPCI 6,3 % 2013-2018 97,68 Mds fcfa	6,2	6,2	38,2	36,2	34,1	0,0	0,0
Principal	0,0	0,0	32,6	32,6	32,6	0,0	0,0
Intérêts	6,2	6,2	5,6	3,6	1,5	0,0	0,0
S/Total TPCI	166,1	153,2	262,2	72,9	34,1	0,0	0,0
Principal	128,4	123,9	241,4	67,1	32,6	0,0	0,0
Intérêts	37,6	29,3	20,9	5,8	1,5	0,0	0,0
OTA-B N°01/2009 7% 2009-2016 73,984 Mds	17,6	16,6	15,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Principal	14,8	14,8	14,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	2,8	1,8	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0
OAT-B N°01/2010 7% 2010-2017 36,788 Mds	2,6	2,6	2,6	39,4	0,0	0,0	0,0
Principal	0,0	0,0	0,0	36,8	0,0	0,0	0,0
Intérêts	2,6	2,6	2,6	2,6	0,0	0,0	0,0
OTA-B N°01/2011 5% 2011-2014 169,7 Mds	89,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Principal	84,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	4,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
OTA-B N°02/2011 5,25% 2011-2016 169,7 Mds	8,9	93,8	89,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Principal	0,0	84,9	84,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	8,9	8,9	4,5	0,0	0,0	0,0	0,0
OBLIGATION DU TRESOR 6,25% 2012-2015 60,9 Mds FCFA	21,9	10,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Principal	20,3	10,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	1,6	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
OBLIGATION DU TRESOR 6% 2012-2017 25,755 Mds FCFA	1,5	10,1	9,6	9,1	0,0	0,0	0,0
Principal	0,0	8,6	8,6	8,6	0,0	0,0	0,0
Intérêts	1,5	1,5	1,0	0,5	0,0	0,0	0,0
OAT N°01/2013 6,50% 2013-2020 152,2 Mds FCFA	9,9	9,9	9,9	46,7	44,2	41,8	39,3
Principal	0,0	0,0	0,0	38,0	38,0	38,0	38,0
Intérêts	9,9	9,9	9,9	8,7	6,2	3,7	1,2
OBLIGATION DU TRESOR 6,40% 2013-2018 43,8 Mds FCFA	2,8	2,8	17,1	16,2	15,3	0,0	0,0

Principal	0,0	0,0	14,6	14,6	14,6	0,0	0,0
Intérêts	2,8	2,8	2,6	1,6	0,7	0,0	0,0
S/Total OTA-B	154	146	144	111	60	42	39
Principal	120	118	123	98	53	38	38
Intérêts	34	28	21	13	7	4	1
	-	-	-	-	-	-	-
Total	656	495	406	184	94	42	39
Total principal	584	438	364	165	85	38	38
Total intérêts	72	57	42	19	8	4	1

Annexe 8 : Arrêté autorisant l'opération

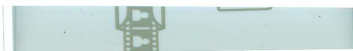
Arrêté n° 069 /MPMEF/DGTC/DP du 14 FEV 2014
autorisant la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité
Publique à émettre des obligations du Trésor par adjudication

LE MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DE
L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

- Vu la Constitution ;
- Vu La Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers;
- Vu le Règlement n° 06/2001/CM/UEMOA du 06 juillet 2001 portant sur les Bons et Obligations du Trésor émis par voie d'adjudication par les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- Vu la Décision du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine en date du 20 décembre 1999 relative à la réalisation d'un projet d'étude de création d'un Marché de Titres de la Dette Publique dans l'UEMOA ;
- Vu la Décision du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine en date du 06 juillet 2001 portant approbation des propositions soumises par la BCEAO et relatives aux modalités d'organisation de l'émission des Bons et Obligations du Trésor dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- Vu la loi organique n° 59-249 du 31 décembre 1959 relative aux lois de finances et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2010-0012 du 06 décembre 2010 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le décret n° 2011-222 du 07 septembre 2011 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu le décret n° 2012-1118 du 21 novembre 2012 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012-1119 du 22 novembre 2012 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n°2013-505 du 25 juillet 2013 et n° 2013-784, n° 2013-785 et n° 2013-786 du 19 novembre 2013;
- Vu le décret n° 2013-802 du 21 novembre 2013 portant attributions du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget ;
- Vu l'arrêté n° 060/MEF/DGTC/DEMO du 27 février 2012 portant organisation de la Direction du Trésor et fixant ses attributions ;
- Vu l'arrêté n° 072/MEF/DGTC/DEMO du 27 février 2012 portant organisation de la Direction de la Dette Publique et fixant ses attributions ;
- Vu les nécessités de service ;

ARRETE

- ARTICLE 1^{er}** : La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est autorisée à émettre, sur le marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), des obligations du Trésor par adjudication pour un montant indicatif de 250 milliards de FCFA et une maturité de 7 ans.
- ARTICLE 2** : Ces obligations du Trésor émises sous forme dématérialisée ont une valeur nominale de dix mille (10 000) FCFA sur lesquelles sera servi un taux d'intérêt de 6,50% net l'an et une maturité de sept (7) ans.
- ARTICLE 3** : L'arrangeur de l'opération est la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).
- ARTICLE 4** : La date de publication des offres est le 17 février 2014. Le dépôt des soumissions aura lieu le 25 février 2014 à 10h 30mn TU au plus tard. Le dépouillement des offres se fera le même jour à 11h 30mn TU.
- ARTICLE 5** : La date de valeur des obligations du Trésor est fixée au 26 février 2014.
- Le remboursement des obligations du Trésor se fera par amortissement par séries égales avec trois (3) ans de différé. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts se feront avec une périodicité trimestrielle.
- ARTICLE 6** : Les titres cessent de porter intérêts à partir du jour où ils sont appelés au remboursement.
- ARTICLE 7** : Le Trésor Public aura la faculté de racheter ou d'échanger ces obligations à tout moment, un an après la date de clôture des souscriptions.
- ARTICLE 8** : La souscription primaire des obligations du Trésor est réservée aux banques, aux établissements financiers, aux organismes financiers régionaux et aux Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI). Ces souscripteurs soumissionnent pour cent (100) obligations au minimum.
- Les autres investisseurs, personnes physiques ou morales, sans distinction de nationalité, peuvent souscrire aux obligations du Trésor par l'intermédiaire des banques et des SGI implantées sur le territoire de l'UEMOA.
- ARTICLE 9** : Les coupons sont affranchis de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières conformément à l'article 963 du Code Général des Impôts.
- ARTICLE 10** : Les obligations du Trésor sont admises au refinancement de la BCEAO.



ARTICLE 11 : Les banques, les établissements financiers et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte courant ordinaire dans les livres de la Banque Centrale, peuvent acquérir ou vendre des obligations du Trésor sur le marché secondaire.

ARTICLE 12 : Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et le Directeur National de la BCEAO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le

14 FEV 2014

mpliations :

PR/Cab	1
PM/Cab	1
MPMEF/Cab	1
DGTCP	1
DGBF	1
DGI	1
BCEAO	1
JORCI	1



Nialé KABA

Siège social : DAKAR, AVENUE Abdoulaye FADIGA

Boite postale : 3108

Téléphone : (221) 839 05 00 FAX : (221) 823 93 35 et 822 61 09

Télex : BCEAO 21 833 SG, 21 815 SG, 21 530 SG

Site Internet : [http : // www. Bceao.int](http://www.Bceao.int)

BENIN

Cotonou, Avenue JEAN Paul II

01 Boite Postale : n° 325 RP

Tel : (229) 31 24 66 - 31 37 82

Télex : 5 211 BCEAO COTONOU

Téléfax : (229) 31 24 65

NIGER

Niamey, rue de l'Uranium

téléphone : (227) 72 33 30 et 72 33 40

télex : BCEAO 5 218 NI

Téléfax : (227) 73 47 43

BURKINA

Ouagadougou

Avenue Gamal Abdel Nasser

Boite Postale : N° 356

Tel : (226) 30 60 15/16/17

Télex : 5 205 BCEAO BF

Téléfax : (226) 50 31 01 22

SENEGAL

Dakar, Boulevard du Général de Gaulle

Angle Triangle Sud

Boite Postale : n° 3159

tel : (221) 889 45 45

Télex : BCEAO SG 21 839

Téléfax (221) 823 57 57

COTE D'IVOIRE

**Abidjan, Angle Boulevard BOTREAU- Roussel et
avenue Delafosse**

BP: N° 01 1769 Abidjan 01

Tel : (225) 20 20 84 00

(225) 20 20 85 00

Telex: NC ABJ CI 23 474 -23 761 -23 607

Telefax: (225) 20 22 28 52

(225) 20 22 00 40

TOGO

Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA

BP: n° 120

Tel: (228) 221 53 84

Telex : 5216 BCEAO TO

Telefax : (228) 221 76 02

MALI

Bamako, Boulevard du 22 Octobre 1946

BP : n° 206

Tel : (223) 222 25 41/ 222 54 06

Télex : 2574 BCEAO BAMAKO

Téléfax : (223) 222 47 86

GUINEE BISSAU

Bissau, Boite Postale : n° 38

Tel : (245) 21 55 48 -21 41 73

CÔTE D'IVOIRE

DIAW GEORGES

CHEF DE SERVICE DU CREDIT ET DE LA MICROFINANCE

(225) 20 20 88 72